



Brèves du cahier n°43

Publié le 20 janvier 2023 par M Limousin



©

Rapport septembre 2022 sur la santé périnatale: l'agence Santé publique France tire la sonnette d'alarme

Elle rassemble pour la première fois bon nombre de données relatives à ce sujet, et relève une évolution préoccupante sur la décennie 2010-2019.

Hausse de la mortalité néonatale : C'est l'un des constats alarmants du document de 162 pages, qui confirme les résultats de publications scientifiques récentes: la mortalité néonatale a augmenté ces dernières années, passant de 1,6 décès pour 1 000 naissances en 2010 à 1,8 en 2019, en métropole. La hausse se concentre sur la première semaine de vie, «ce qui pose la question de l'accès aux soins, du suivi de grossesse et de l'accompagnement des femmes après la naissance», relève Anne Gallay, directrice des maladies non transmissibles et traumatismes à SPF. Dans les départements et régions



d'outre-mer, la situation est deux fois plus critique: entre 3,3 et 4,4 décès pour 1000 naissances sont enregistrés, selon les années, au cours de la décennie observée. Il s'agit d'un «résultat inquiétant», pointe SPF, qui confirme que la France se situe en «queue de peloton» sur cet indicateur par rapport à ses voisins européens.

Moins d'épisiotomies : Point positif, le nombre d'épisiotomies a fortement diminué de 2010 à 2019, de 17,7 % à 5,3 %, aussi bien pour les primipares que pour les multipares. En revanche, les déchirures périnéales sévères ont augmenté. Le taux de césarienne reste quant à lui stable depuis une dizaine d'années, concernant un peu plus de 20 % des naissances en France, avec de fortes variations de pratiques entre les établissements, allant de 8,2 % à 46,2 %. Des chiffres à mettre aussi en regard avec le profil des femmes accueillies dans ces maternités.

La précarité des mères s'aggrave en Ile-de-France : Concernant cet indicateur, pas de tableau national, mais un focus régional souligné dans le rapport: en cinq ans, la proportion de femmes sans-abri accouchant a bondi, avec un taux passant de 0,58 % en 2015 à 2,28 % en 2019. La hausse est particulièrement significative à Paris, avec + 4,14 points. Elle a d'ailleurs été repérée ces dernières années par les associations de lutte contre la pauvreté et les professionnels de santé, qui sont montés au créneau.

Mélanome : Moderna et Merck annoncent des premiers résultats positifs pour leur vaccin à ARNm couplé à Keytruda

Le vaccin expérimental mRNA-4157/V940 mis au point par Moderna a montré son potentiel dans le mélanome, en association à l'anti-PD1 pembrolizumab (Keytruda) de Merck, dans l'essai de phase 2b Keynote-942. Chez des patients atteints de mélanome de stade III/IV présentant un risque élevé de récurrence après une résection complète, la combinaison mRNA-4157/V940/Keytruda a entraîné une réduction statistiquement et cliniquement significative du risque de récurrence ou de décès par rapport à l'immunothérapie utilisée en monothérapie, ont indiqué les deux laboratoires. L'essai Keynote-942 a mis en évidence une amélioration significative de la survie sans récurrence (critère principal) avec la combinaison par rapport à l'immunothérapie seule en traitement adjuvant. Une réduction du risque de récurrence ou de décès de 44 % a été observée.



Des études à venir sur d'autres cancers portent un espoir: Après avoir changé la donne dans la lutte contre le Covid, la technologie à ARNm montre aujourd'hui « des résultats très encourageants dans le domaine du traitement du cancer », a déclaré Stéphane Bancel, directeur général de Moderna. « Le mRNA-4157/V940 est conçu pour stimuler une réponse immunitaire en générant des réponses spécifiques des cellules T sur la base de la signature mutationnelle unique de la tumeur d'un patient », est-il expliqué dans le communiqué de Moderna.

Les résultats de Ramsay

Ramsay Santé a dévoilé un résultat net part du groupe en hausse de 82% à 118,4 millions d'euros au titre de son exercice clos fin juin. Ouf !! Son chiffre d'affaires annuel s'est amélioré de 6,9% à 4,3 milliards d'euros (+6% en organique). La croissance de l'activité a été portée par les pays nordiques en particulier pour les hospitalisations MCO, en hausse de 14% et hors Allemagne. *"La solide performance des pays nordiques permet une amélioration des résultats du groupe Ramsay Santé, malgré un contexte qui reste dégradé par une forte inflation, une pénurie de personnel soignant et la poursuite de la pandémie"*, a fait savoir le groupe de cliniques privées.

Revenu des médecins libéraux : une hausse de 1,9 % par an en euros constants entre 2014 et 2017

Selon l'étude n° 1223 de la DREES de mars 2022, en 2017, les médecins exclusivement libéraux ou en exercice mixte ont perçu en moyenne un revenu d'activité annuel de 120 000 euros toutes charges déduites. Ce revenu est nettement moins élevé pour les omnipraticiens (92 000 euros) que pour les autres spécialistes (152 000 euros), avec des écarts importants entre les différentes spécialités. Entre 2014 et 2017, le revenu des médecins a progressé en moyenne de 1,9 % par an en euros constants (+1,7 % pour les omnipraticiens et +2,2 % pour les autres spécialistes), des augmentations significatives qui vont de pair avec plusieurs mesures de revalorisation tarifaire mises en place à partir de mai 2017. Cette hausse moyenne observée entre 2014 et 2017 prolonge, en l'accentuant, une dynamique de plus long terme : depuis 2005, le revenu des omnipraticiens a progressé de 0,8 % par an en euros constants, ceux des autres



spécialistes de 1,3 %. Le revenu d'activité progresse légèrement avec l'ancienneté d'installation en exercice libéral, avant de décliner en fin de carrière, principalement en raison d'un moindre volume d'actes. La composante libérale du revenu d'activité représente l'entièreté du revenu de 70 % des médecins libéraux et les trois quarts du revenu des 30 % de médecins en exercice mixte. Selon des estimations provisoires, celle-ci continue de progresser entre 2017 et 2019 (+1,3 % par an, en euros constants) ; elle est quasi stable pour les omnipraticiens généralistes mais elle reste dynamique pour les autres spécialistes.

Le regard des Français sur le secteur social, médico-social et sanitaire

L'IFOP du 15/09/2022 a mené un sondage auprès d'un échantillon de 1508 personnes (méthode des quotas), représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. L'IFOP a publié les résultats d'une grande enquête pour NEXEM destinée à comprendre le regard porté par les Français sur le secteur de l'action sociale et du médico-social. Les résultats de l'enquête montrent que le secteur est assez méconnu. Les Français sont notamment peu au fait de la réalité des organisations qui le structurent. Très largement, ils estiment ainsi qu'il est composé par des organisations publiques et méconnaissent très largement sa dimension associative. Par ailleurs, c'est seulement 36% des Français qui estiment bien connaître le secteur.

Le secteur de l'action sociale et du médico-social suscite des jugements contrastés. Si d'une part, il est associé à des valeurs positives (l'aide, l'empathie ou encore le soutien), il est également vu comme étant fragilisé et marqué par des conditions de travail difficiles. En fait, le secteur est très largement comme étant essentiel à la vie de la nation (81%) mais pourtant peu reconnu par la société et les pouvoirs publics (79%). De fait, il a une image relativement clivante. En cause notamment les conditions de travail jugées pénibles et surtout la rémunération perçue comme peu attractive. Ces deux sujets expliquent d'ailleurs (aux yeux des Français) les difficultés de recrutement.

Alors qu'une majorité de Français estiment que la prise en charge des publics vulnérables en France est insatisfaisante (personnes handicapées, âgées, mineurs isolés...), ils appellent de leurs vœux à une revalorisation des salaires des professionnels qui interviennent auprès de ces publics. Cette mesure est ainsi évoquée par 6 Français sur 10, ce qui en fait la première mesure citée pour l'amélioration de



l'accompagnement des personnes vulnérables devant le contrôle renforcé des établissements (48%), l'augmentation du nombre d'établissements (46%) ou encore la revalorisation des allocations destinées à ces publics (32%).

Pour citer cet article :

Michel Limousin, [“Brèves du cahier n°43”](#), *Les Cahiers de santé publique et de protection sociale*, n°43, Décembre 2022.

